



Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance

(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

Document à remettre au Greffe municipal,

Route d'Echallens 1, 1417 Essertines-sur-Yverdon – greffe@essertines-sur-yverdon.ch – tél. 024 435 13 88**A. Renseignement généraux****Propriétaire(s)**Nom : ZegiriPrénom : Alban et GentianaParcelle : 366Adresse : Rte Bonfoux 7 1417 Essertines-sur-YverdonTéléphone : 079 195 54 14Mail : gentiana.alban1512@gmail.com**B. Description de l'ouvrage**Coût des travaux : 4'800 Frs**C. Documents à fournir:**

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnées ci-dessus.

Lieu : Essertines-sur-Yverdon Date : 02.09.2026Signature(s) : G. Zegiri Zegiri

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n° : 30 Nom et prénom : MEYER Lavanchy Nadia Signature(s) : N. Lavanchy

Parcelle n° : 330 Nom et prénom : MEYER Kurt et Brigitte Signature(s) : Brigitte Meyer

Parcelle n° : Nom et prénom : Signature(s) :

Parcelle n° : Nom et prénom : Signature(s) :

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 14 sept. 2026 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Cette autorisation est **valable 12 mois** dès la délivrance de cette dernière.

Affichage au pilier public durant 30 jours,

Du 17 septembre au 16 octobre 2026

Prix de l'autorisation : CHF 100.-

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



Alexandre Gyga



Karin Racioppi

P.O.